



Gestion du PER : libre, pilotée ou sécurisée ?

 22/05/2025

La gestion libre PER : le mode alliant autonomie et personnalisation

Avec la gestion libre, c'est vous qui êtes aux commandes. Vous choisissez vous-même comment répartir votre épargne entre les différents supports d'investissement proposés.

Ce mode de gestion vous donne une liberté totale, mais implique aussi d'avoir de bonnes connaissances financières. Il faut suivre régulièrement l'évolution de votre portefeuille et savoir ajuster vos placements si besoin. La gestion libre est donc mieux adaptée à celles et ceux qui ont déjà de l'expérience, ou qui souhaitent se faire accompagner par un-e conseiller-e indépendant-e. C'est votre cas ? Regardons de plus près les avantages et inconvénients de ce mode de gestion pour que vous ayez bien tout en tête.

1 - Les avantages de la gestion libre PER

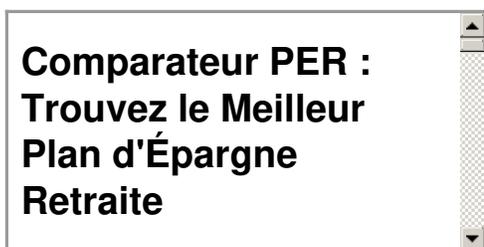
- Vous gardez un contrôle total sur l'allocation de votre PER : vous choisissez vous-même la répartition entre les fonds euros, les ETF, les SCPI, etc. Par exemple, vous pouvez décider de miser uniquement sur des ETF à faible coût ou privilégier l'immobilier via une SCPI.
- Des frais réduits : en gestion libre, vous évitez les frais de mandat appliqués en gestion pilotée. À long terme, cette économie booste la performance nette. Par exemple, sur un capital de 50 000 € placé pendant 20 ans avec 1 % de frais évités, cela peut représenter plusieurs milliers d'euros d'écart.

- Vous ajustez votre stratégie et bénéficiez d'une flexibilité maximale : vous pouvez ajuster votre allocation à tout moment, sans dépendre d'un-e gestionnaire. Idéal si vous voulez profiter d'opportunités de marché rapidement. Par exemple, vous pouvez basculer sur des fonds ISR si vous êtes sensible à l'impact environnemental.
- Possibilité de viser une performance plus élevée : en sélectionnant vous-même des supports performants, il est possible de dépasser la performance moyenne d'un contrat piloté.

2 - Les inconvénients de la gestion libre PER

La gestion libre vous donne un contrôle total sur votre épargne, mais ce niveau de liberté implique aussi quelques inconvénients. Voici ce qu'il faut avoir à l'esprit avant de vous lancer :

- Un risque de mauvaise allocation : si vous n'avez pas les bonnes connaissances, vous pourriez construire un portefeuille mal diversifié ou mal adapté à votre profil de risque. Par exemple, investir uniquement sur des fonds actions sans protection peut exposer votre capital à une forte volatilité, surtout à l'approche de la retraite.
- Pas d'accompagnement ni de conseils : contrairement à la gestion pilotée, vous êtes seul-e pour prendre vos décisions. Si vous hésitez entre plusieurs supports (ETF, SCPI, fonds thématiques...), vous devrez faire vos propres recherches ou vous tourner vers un-e conseiller-e indépendant-e (parfois cher-e), en dehors du contrat
- Un mode de gestion exigeant : si vous ne savez pas sélectionner vos unités de compte ou ajuster votre allocation, les performances pourraient être décevantes.



La gestion pilotée du PER : une solution clé en main

La gestion pilotée est le mode de gestion PER adopté par défaut dans la plupart des contrats. Cela consiste à confier l'allocation de votre épargne à des professionnel-les, qui ajustent automatiquement la répartition de vos investissements en

fonction de votre profil de gestion (prudent-e, équilibré-e ou dynamique) et de votre âge. Lors de la souscription, vous choisissez simplement votre profil d'investisseur-e, et le-la spécialiste prend ensuite le relais : sélection des supports (fonds euros, unités de compte), arbitrages et ajustements.

À noter que l'allocation PER évolue avec le temps : c'est-à-dire que plus vous approchez de la [retraite](#), plus vos placements sont orientés vers des supports sécurisés, comme les fonds en euros. L'objectif de ce fonctionnement ? Viser une meilleure performance au départ, tout en réduisant progressivement les risques à l'approche de l'échéance.

Bon à savoir : la loi encadre [la part minimale d'actifs sécurisés](#) à intégrer dans chaque allocation, selon votre profil et votre horizon de retraite.

1 - Les avantages de la gestion pilotée PER

Côté avantages, on peut citer plusieurs atouts majeurs de la gestion pilotée PER :

- Un vrai gain de simplicité : vous n'avez pas besoin de suivre les marchés ni de prendre de décisions d'arbitrage. Tout est géré pour vous, sans stress. C'est une solution confortable si vous débutez ou que souhaitez investir sans vous prendre la tête par exemple.
- Un investissement adapté à votre profil de risque et évolutif dans le temps : votre allocation PER est construite en fonction de votre tolérance au risque. Plus vous êtes prudent-e, plus les supports sécurisés sont privilégiés.
- Une expertise professionnelle à votre service : les sociétés de gestion pilotent votre PER en s'appuyant sur une analyse approfondie des marchés financiers, des actifs disponibles et de votre horizon de placement.

2 - Les inconvénients de la gestion pilotée PER

Vous l'aurez compris : opter pour la gestion pilotée PER, c'est miser sur la simplicité. Mais ce mode de gestion n'est pas sans compromis :

- Moins de liberté et de personnalisation : vous ne choisissez pas directement vos supports d'investissement. Impossible de sélectionner vos fonds préférés ou d'investir 100 % en fonds euros si vous le souhaitez.

- Des frais supplémentaires : en plus des frais classiques du PER, la gestion pilotée ajoute souvent des frais de mandat, facturés pour le service de gestion automatisée. Par exemple, un PER en gestion libre peut facturer 0,8 % de frais de gestion par an. En gestion pilotée, ce même PER pourrait ajouter 0,6 % de frais de mandat, portant le total à 1,4 %. Cela peut impacter la rentabilité sur le long terme.
- Moins de réactivité : en gestion pilotée, c'est le-la gestionnaire qui ajuste l'allocation. En cas de forte variation des marchés, vous ne pouvez pas intervenir directement. Ce manque de souplesse peut être un frein si vous voulez réagir rapidement.
- Une performance incertaine : confier la gestion de votre épargne à un-e expert-e ne garantit pas de meilleurs résultats. Les performances varient selon les marchés et la stratégie adoptée.

La gestion sécurisée PER : la priorité à la prudence

En plus de la gestion libre, où vous êtes entièrement responsable, et de la gestion pilotée, où tout est délégué, il existe une autre option, que l'on appelle la gestion sécurisée. Concrètement, la majorité de votre épargne est investie dans des supports à faible risque, comme des fonds en euros, dès le départ.

[Si vous êtes proche de la retraite](#) ou si vous préférez éviter les risques, cette gestion peut être une bonne solution pour vous. Elle offre un compromis intéressant entre sécurité et performance.

1 - Les avantages de la gestion sécurisée PER

Voici les principaux atouts de cette option :

- Très faible risque de perte : la gestion sécurisée repose principalement sur des supports à faible risque, comme des fonds en euros. Ces fonds sont garantis en capital, ce qui signifie que votre épargne ne peut pas baisser, contrairement aux fonds en unités de compte, qui peuvent être plus volatils.
- Bonne visibilité sur le capital à l'approche de la retraite : en investissant une grande partie de votre épargne dans des fonds sécurisés, vous bénéficiez d'une meilleure prévisibilité concernant la valeur de votre capital. Cette sécurité accrue permet de mieux planifier vos finances à la retraite, en sachant que votre capital est protégé et que vous ne risquez pas de perdre une grande partie de votre épargne avant le moment crucial de la retraite.

2 - Les inconvénients de la gestion sécurisée PER

Cependant, cette approche comporte également des points faibles, notamment en termes de rentabilité et de flexibilité :

- Des rendements limités sur le long terme : les supports sécurisés, comme les fonds en euros, offrent des performances plus faibles, parfois à peine supérieures à l'inflation. Sur une longue période, cela peut freiner la valorisation de votre épargne.
- Moins pertinent pour un horizon éloigné : la gestion sécurisée vise à protéger le capital, mais elle laisse peu de place à la croissance. Si vous êtes encore loin de la retraite, vous risquez de passer à côté du potentiel de rendement offert par des placements plus dynamiques, tels que les actions.

Comment choisir le bon mode de gestion pour votre PER ?

Autonomie, niveau d'expertise, coût, temps à y consacrer, personnalisation, performance potentielle... Plusieurs critères essentiels entrent en jeu pour déterminer le mode de gestion le plus adapté.

Pour vous guider dans votre réflexion, voici quelques questions à vous poser :

- Préférez-vous gérer vous-même vos investissements ou déléguer cette responsabilité ?
- Êtes-vous à l'aise face à la volatilité des marchés financiers ?
- Combien d'années vous restent-ils avant la retraite ?
- Connaissez-vous bien les différents supports d'investissement disponibles ?
- Êtes-vous prêt-e à prendre des décisions financières et à en assumer les conséquences ?
- Quel rendement ciblez-vous et quel niveau de risque êtes-vous prêt-e à accepter ?

Il n'existe pas de solution universelle : le bon choix est celui qui s'accorde le mieux avec votre situation personnelle, vos objectifs et votre appétence au risque.

Notre conseil : prenez le temps d'examiner les différentes offres proposées par chaque contrat car cela peut avoir un impact significatif sur le long terme.

Bon à savoir : si vos besoins changent, vous pouvez en général modifier votre mode de gestion sans frais.

D'autres articles qui pourraient vous être utiles :

[Les différents types de PER : Individuel, Collectif, Obligatoire](#)

[Comment souscrire à un PER et bien choisir son contrat ?](#)